

fréquentes, ce qui, joint au peu de travail qu'on leur procure, adoucit le mal qu'ils ressentent de la disette. » (1)

A toutes ces charges vient se joindre un nouveau fardeau, le nombre excessif des enfants abandonnés qui augmente tous les jours. Les paysans venaient nuitamment les déposer aux portes de la ville. On en trouvait aussi le matin sur les bancs de pierre placés à la porte de l'Hôtel-Dieu.

De temps immémorial, les barons de Beaujolais payaient à l'hôpital une rente destinée à l'entretien des enfants trouvés, mais, depuis près de trois ans, le duc d'Orléans, seigneur de ce pays, aussi obéré que ses vassaux, ne payait plus rien. (2)

Au mois de juillet 1708, M. Mabiez, recteur de l'Hôtel-Dieu, avait fait une saisie sur le domaine de Beaujolais. Cette exécution fut annulée par le Bureau des pauvres, comme faite sans sa participation et « contraire au respect dû à Son Altesse. » Cet acte de déférence n'eut aucun succès.

La patience des plus sages a des bornes.

Le 16 juin 1709, M. de Saint-Fons, recteur de l'Hôtel-Dieu, fait observer au Conseil des pauvres « que les malheurs des temps donnant lieu à de fréquentes expositions d'enfans dans ceste ville, et cest Hostel-Dieu estant d'aillieurs accablé par un grand nombre de pauvres malades, sans que l'on puisse espérer aucuns des revenus ordinaires de l'Hostel-Dieu, par les gelées de l'hiver et la rareté de l'argent qui met les débiteurs de ceste maison hors d'estat de payer aucuns revenus, il est absolument impossible de continuer l'entretien des dits enfans exposés, avec d'autant plus de raison que la pension de 300 livres par année deue sur le domaine de Beaujollois pour l'entretien desd. enfans n'est point payée, en sorte qu'il est actuellement deub à la maison troys années et demye d'arrérages

---

(1) Archives communales BB 9.

(2) Les seigneurs « haut-justiciers » avaient la charge des enfants abandonnés dans le ressort de leur justice.